

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

046-214601767-20230925-2023_09_25-DE
Reçu le 12/10/2023

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 25 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 09

Votants 11

Absents 03

Date de la convocation :

20 septembre 2023

Date d'affichage :

20 septembre 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-09-75

**Rèdevance d'occupation
du domaine public**

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 12/10/2023

Et publication ou notification

Du 12/10/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq du mois de septembre à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Soulier Bruno- Verbiguie Laurie.

Absents : Bouyssou Vanessa a donné pouvoir à Mézy Amandine- - Grimal Béatrice a donné pouvoir à Soulier Bruno - Serrau Martial.

Secrétaire de séance : Belin Jérôme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 décembre 2017 fixant le montant du droit de place pour les commerçants ambulants lorsqu'ils occupent le domaine public.

Il propose à l'assemblée de revoir le tarif, et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le tarif de l'emplacement à 4 € par jour ;
- charge Monsieur le Maire d'établir et de signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire
Jacques COLDEFY

